

## Contrôle des dépenses : la formation

La forte augmentation des dépenses de formation  
est trop méconnue

---

6 novembre 2006

Numéro 39

# dossierpolitique

---



## **Contrôle des dépenses dans le domaine de la formation : une augmentation supérieure à la moyenne entre 1999 et 2004**

### L'essentiel en bref

Les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes pour la formation et la recherche ont fortement augmenté entre 1999 et 2004 puisqu'elles ont enregistré une croissance moyenne de 4,7 % par an. Cela mérite un sérieux avertissement car cette augmentation dépasse nettement l'objectif fixé par le concept des dépenses (augmentation annuelle de 2,6 %). Ce concept accordait pourtant une priorité à la formation et prévoyait à son égard une augmentation supérieure aux autres secteurs.

Les cantons assument une grande partie des dépenses de formation. Ce sont les dépenses consacrées aux hautes écoles qui ont connu la plus forte hausse. Cet accroissement des dépenses s'explique par les réformes en cours dans les écoles obligatoires (apprentissage d'une deuxième langue étrangère à l'école primaire, offres de prise en charge des enfants, par exemple) et par la réorganisation des hautes écoles dans le cadre de la réforme de Bologne, le développement des hautes écoles spécialisées et une amélioration de l'encadrement. Une évaluation globale de la situation fait souvent défaut dans le débat politique à ce sujet.

### Position d'economiesuisse

Pour l'économie, un système de formation et de recherche performant est et reste essentiel si la Suisse souhaite, aujourd'hui comme demain, s'affirmer et s'assurer une position de pointe dans une société du savoir mondiale. Il est évident qu'une économie hautement développée comme la nôtre doit investir davantage pour former le capital humain et pour générer de nouveaux savoirs. Les nouveaux articles constitutionnels sur la formation adoptés en mai 2006 par le peuple et tous les cantons créent les conditions permettant une collaboration mieux structurée des principaux acteurs (Confédération et cantons). Il est primordial d'utiliser cette opportunité pour optimiser l'efficacité du système de formation suisse à tous les niveaux. La formation professionnelle constitue l'épine dorsale de l'économie, dominée par les PME. Afin que le secteur de la formation tienne compte des profils professionnels en perpétuelle évolution de l'économie, il faut intensifier la collaboration entre les écoles et les entreprises. Les hautes écoles en tant que pilier central du transfert de savoir sont encore par trop prisonnières d'un système de planification étatique qui les empêche de se profiler : elles doivent bénéficier de plus d'autonomie. Pour atteindre ces différents objectifs il faut, d'une part, des réformes structurelles et, d'autre part, accorder une plus haute priorité à la formation et à la recherche dans le budget de l'État.

Le présent dossier politique fait partie d'un ensemble consacré au contrôle des dépenses publiques aux trois niveaux de l'état fédéral. Il fait suite au « Concept des dépenses » publié par *economiesuisse* en 2002. Nous nous proposons d'actualiser, pour chaque domaine, l'évolution effective des dépenses. L'objectif consiste à examiner si les dépenses évoluent de manière acceptable sur la durée.

Entre 1999 et 2004, les dépenses totales consolidées des pouvoirs publics et des assurances sociales se sont accrues de 3,1 % par an en moyenne pour atteindre 174,5 mrd fr. Les dépenses de formation ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne, de 4,7 % par an. En 2004, ce groupe de tâches a coûté 27,7 mrd fr. au total à la Confédération, aux cantons et aux communes. La part du groupe de tâches « formation » dans l'ensemble des dépenses avoisine les 16 %. Ce taux est nettement supérieur à celui enregistré en 1999 qui était de 14,4 %. Conformément au Concept des dépenses, l'objectif en termes d'évolution pour le domaine de la formation se situe à 2,6 % par an. Ce taux est certes supérieur à l'objectif défini pour l'ensemble des dépenses (1,8 % par an), mais le domaine de la formation est considéré comme prioritaire. Le Concept des dépenses estimait que les dépenses de formation augmenteraient de 4,5 % par an si rien n'était fait pour rectifier le tir.

### Le gros de la charge est supporté par les cantons

Les écoles publiques obligatoires, qui englobent les écoles primaires et secondaires du premier degré, ont absorbé la moitié environ des dépenses totales d'enseignement, soit 13,4 mrd fr. par an sur 27,7 mrd fr. Elles sont presque entièrement financées par les communes et les cantons.

Au niveau de la formation professionnelle, les coûts se répartissent entre les pouvoirs publics et l'économie. Le gros de la charge de l'État, 3,3 mrd fr., incombe aux cantons.

Les établissements d'enseignement général (écoles préparant à la maturité) engendrent des dépenses de 2,1 mrd fr. qui sont presque totalement à la charge des cantons.

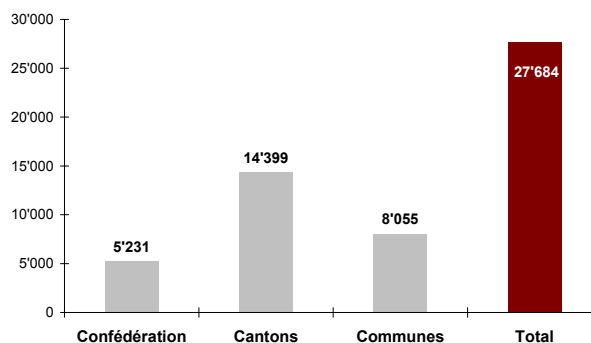
Les hautes écoles (EPF, universités, hautes écoles spécialisées) sont financées par différentes collectivités publiques. En 2004, la Confédération a participé à hauteur de 50,2 % à ces dépenses totalisant 7,3 mrd fr., l'autre moitié étant prise en charge par les

cantons. La Confédération finance intégralement les EPF. La transformation des écoles supérieures spécialisées en hautes écoles spécialisées, impliquant une transition du domaine de la formation professionnelle à celui des hautes écoles, tout comme l'accent placé sur ce domaine expliquent que les dépenses concernant les hautes écoles aient progressé de 90 % environ par rapport à 1999. A l'inverse, les dépenses consacrées à la formation professionnelle supérieure ont considérablement diminué. En 2004, elles atteignaient 0,2 mrd fr. et ne représentaient plus que 17,2 % du montant enregistré en 1999 (1,1 mrd fr.).

Le poste divers (1,5 mrd fr.) regroupe essentiellement des dépenses consacrées à la recherche fondamentale (1 mrd fr. au niveau fédéral uniquement) et d'autres frais administratifs. Les dépenses consenties pour la recherche au sens large se répartissent par contre entre un grand nombre d'institutions et entre plusieurs groupes de tâches. Les dépenses pour la recherche appliquée (0,7 mrd fr.) sont comptabilisées sous les différents domaines concernés (énergie, transports, santé, agriculture, etc.) et n'apparaissent donc pas dans les chiffres du graphique « Répartition des dépenses par fonction » (cf. p. 4). Si on les y ajoute, on arrive à un total de dépenses de recherche de 1,7 mrd fr. en 2004 au niveau fédéral. La recherche fondamentale englobe les activités nationales ainsi que les programmes de recherche internationaux. Dans certains cas, la limite avec la recherche appliquée n'est pas claire.

### Dépenses de formation

Ventilation par niveau de l'État (2004, en mio. fr.)



Source : DFF, Finances publiques suisses 2004

**Évolution des dépenses : augmentation des investissements dans la formation**

**Évolution à ce jour**

La demande de prestations de formation dépend du nombre d'élèves, d'apprentis et d'étudiants, de la durée de la formation ainsi que de la qualité de l'enseignement souhaitée. Malgré un taux de natalité faible, le nombre des élèves dans les écoles préparant à la maturité et des étudiants du degré tertiaire n'a cessé d'augmenter. Dans les années 1990, les dépenses de formation ont enregistré une croissance moyenne de 3,1 % par an. Du côté de l'offre, les dépenses de personnel restent le facteur déterminant. Ces dernières représentent les deux tiers environ des dépenses totales de formation et de recherche (2004). Parmi les facteurs qui ont été à l'origine de dépenses supplémentaires, il y a lieu de relever la mise en place des hautes écoles spécialisées, les besoins financiers accrus des hautes écoles universitaires, un plus grand engagement dans la formation professionnelle (par exemple dans le domaine de l'informatique), la promotion de la recherche fondamentale, les revendications salariales des enseignants et diverses réformes

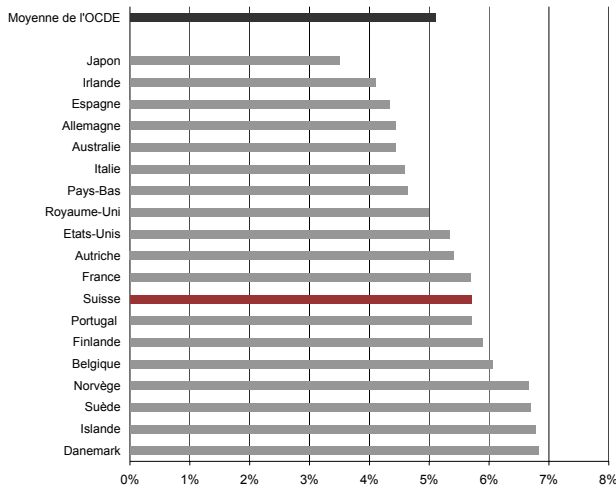
scolaires dans l'enseignement obligatoire.

**Tendance**

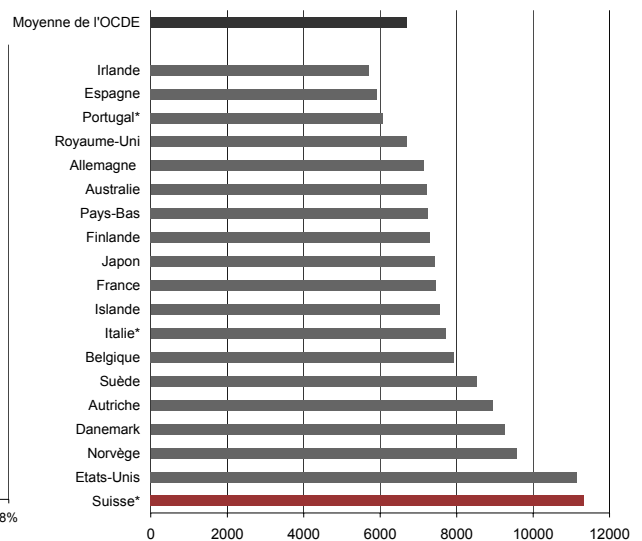
A moyen terme, la tendance démographique caractérisée par un faible taux de natalité devrait se renforcer, avec les conséquences qu'implique cette évolution sur le nombre total d'élèves, d'apprentis et d'étudiants. Les dépenses devraient se stabiliser au fil du temps. Selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre des élèves de l'enseignement obligatoire devrait diminuer de 8 % à 10 % entre 2004 et 2015. La scolarisation des enfants à partir de quatre ans et un accroissement de l'immigration pourraient éventuellement compenser ce phénomène. Reste qu'à plus court terme, si aucune mesure n'est prise, les universités et les hautes écoles spécialisées seront prises d'assaut. D'autre part, les enseignants réclament des salaires plus élevés et veulent être dédommagés pour les prestations de caractère privé qu'ils fournissent. Ils demandent également une diminution du nombre de cours obligatoires et des classes plus petites. En raison de mesures d'économies cantonales, la taille des classes moyenne aurait plutôt tendance à augmenter, ce qui n'entraîne pas nécessairement une baisse de la qualité. En outre, on

**Dépenses de formation en comparaison internationale (2002)**

Dépenses de formation publiques en % du PIB



Dépenses de formation par élève / étudiant (tous les niveaux de formation)



\* seulement les établissements publics

Source : OFS, OCDE (2005)

Source : OFS, OCDE (2005)

voit fleurir de coûteux projets de réforme, en particulier dans l'enseignement obligatoire. C'est ainsi qu'on parle d'introduire ou de promouvoir l'anglais précoce et l'enseignement de l'informatique et de consacrer davantage de moyens au travail en équipe et à la direction de l'école. Parmi les autres mesures coûteuses, signalons aussi les mesures annoncées par les directeurs cantonaux de l'instruction publique pour remédier à la faiblesse des élèves en lecture. Il s'agit de réagir à l'étude PISA qui a révélé un niveau moyen de compétences des élèves en lecture au niveau de la scolarité obligatoire. Il est prévu par exemple de promouvoir plus systématiquement la langue standard, de proposer des cours d'appui aux élèves de langue étrangère et de proposer une prise en charge extrascolaire des enfants (jardin d'enfants, repas de midi, aide aux devoirs). Il faut en particulier faire d'importants efforts pour que les élèves qui terminent la scolarité obligatoire disposent des connaissances suffisantes pour satisfaire aux exigences d'un apprentissage.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle prévoit un engagement beaucoup plus important de la Confédération pour la formation professionnelle. La part de la Confédération au total des dépenses publiques passera de quelque 16 % à 25 %. La révision de la

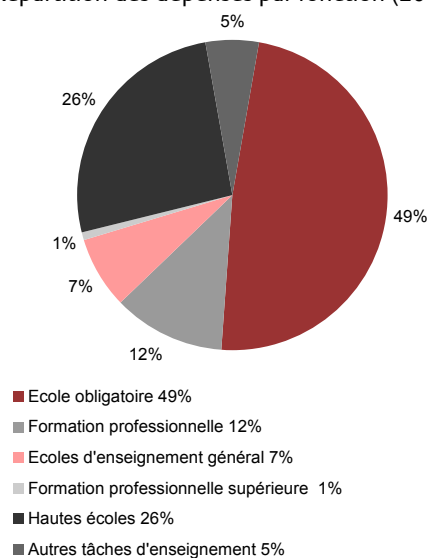
loi sur les hautes écoles, adoptée par les Chambres fédérales, nécessitera davantage de ressources. Elle vise essentiellement à intégrer les domaines de la santé, du social et des arts dans le système et prévoit la consécration de la structure d'études bachelor/master (modèle de Bologne). Les subventions de base et les contributions aux investissements de la Confédération en faveur des universités cantonales s'alourdisent. La promotion accrue de la recherche fondamentale contribue aussi à gonfler les dépenses. Pour ce qui concerne la participation aux programmes de recherche européens, il faut tenir compte du fait que l'UE entend accroître sensiblement les moyens affectés au 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche qui débute en 2007, ce qui a une incidence sur les contributions de la Suisse.

L'afflux d'étudiants dans les hautes écoles se poursuit, entraînant une hausse des besoins financiers, notamment pour améliorer l'encadrement et introduire le modèle de Bologne. Pour le semestre d'hiver 2004/05, 160'165 étudiants étaient inscrits dans les hautes écoles suisses : 111'100 (2 % environ de plus que l'année d'avant) dans les universités et 49'065 (12 % de plus) dans les hautes écoles spécialisées. La progression nette de la fréquentation des hautes écoles spécialisées s'explique principalement par l'ouverture de hautes écoles pédagogiques. Les efforts multipliés par certaines hautes écoles (l'Université de Zurich et les EPF par exemple) en vue de trouver des sources de financement privées pour des projets de recherche pourraient réduire quelque peu la progression des dépenses étatiques. Par contre, les revendications en vue d'une intensification de la promotion étatique de la formation continue sont susceptibles d'alourdir un peu plus les dépenses de formation.

Au cours de la session parlementaire d'automne, des débats ont eu lieu sur le taux de croissance des crédits dans le cadre du message sur la formation, la recherche et l'innovation (FRI) et du crédit-cadre destiné à ce domaine pour la période 2008-2011. Le Conseil fédéral prévoyait initialement une croissance du budget de 4,5 % par an. Mais entre-temps, il finalement porté l'objectif à une augmentation de 6,0 % par an. Ce faisant, la Confédération accorde une priorité toute particulière au domaine de la formation et de la recherche. Les moyens financiers disponibles pour ce secteur atteindront

## Dépenses pour la formation

Répartition des dépenses par fonction (2004, en mio. fr.)



Source : Finances publiques suisses 2004

ainsi 21,2 mrd fr. au terme de la période de quatre ans. Cela se justifie notamment par le fait que la Confédération doit remplir ses obligations envers les cantons en matière de formation professionnelle et dans le domaine des hautes écoles spécialisées. En outre, ces moyens supplémentaires permettront de mieux faire face au nombre toujours croissant d'étudiants et au besoin de rattrapage en ce qui concerne la promotion de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de l'innovation. Le message FRI devrait être soumis au Parlement au cours de la session d'hiver. Quand la question aura été débattue, on saura finalement précisément à quoi ces ressources seront affectées. Il faut rappeler que le crédit actuel porte sur la période quadriennale 2004-2007. Il se répartit entre les EPF, les universités, les hautes écoles spécialisées et la formation professionnelle, la recherche fondamentale, la promotion de l'innovation et les programmes de formation européens. Ce crédit prévoit des dépenses à hauteur de 17 mrd fr. environ, ce qui représente près de 3 mrd. fr. de plus que pour la période précédente (2000-2003).

Plusieurs raisons expliquent qu'en moyenne, pour tous les niveaux de formation de l'OCDE, la Suisse occupe une position de pointe pour ce qui est des coûts par étudiant : niveau de salaires élevé des enseignants, bonne infrastructure d'enseignement, classes relativement petites, système d'éducation réparti entre 26 cantons souverains, pluralité des régions linguistiques, longue durée des études. La bureaucratie suisse dans le domaine de la formation est également un élément qui pèse d'un certain poids. Ces prochaines années, les dépenses de formation évolueront à un taux supérieur à la moyenne du fait qu'une plus grande priorité sera accordée à ce domaine.

Les nouveaux articles constitutionnels adoptés par le peuple le 21 mai 2006 permettent d'optimiser l'efficacité et la qualité du système de formation. La Confédération et les cantons de même que les cantons entre eux doivent collaborer étroitement. En effet, les nouveaux articles constitutionnels définissent les pierres angulaires qu'il s'agit d'harmoniser dans toute la Suisse. La Confédération a la possibilité d'édicter des prescriptions, à titre subsidiaire, dès lors que les cantons n'atteignent pas les objectifs fixés. De plus, la Confédération peut lier son soutien aux hautes écoles à des principes de financement uniformes et le subordonner à la répartition des tâches entre les hautes

écoles dans les domaines particulièrement onéreux. La loi-cadre sur les hautes écoles, c'est-à-dire les dispositions d'exécution relatives à l'article constitutionnel sur les hautes écoles, entrera vraisemblablement en vigueur entre 2010 et 2012 seulement. Un projet sera soumis en consultation à la fin 2006. Cela signifie entre autres que les ressources de la Confédération consacrées à la formation, à la recherche et à l'innovation seront vraisemblablement réparties encore selon l'ancien système pendant la période de 2008 à 2011.

Compte tenu du nombre de charges supplémentaires qui s'annoncent, on peut parler dans l'ensemble d'une croissance des dépenses nettement supérieure à la moyenne dans le secteur de l'éducation. Il devrait néanmoins être possible, si l'on met en œuvre les lignes directrices et mesures prévues dans le Concept des dépenses, de contenir la croissance moyenne des dépenses de la Confédération, des cantons et des communes à moins de 3 % par an.

### **Carton rouge pour l'évolution effective des dépenses**

Entre 1999 et 2004, les dépenses de formation ont augmenté de 4,7 % par an en moyenne. Les taux d'accroissement se situent entre 7,1 % en 2002 et 3 % l'année suivante. En 2004, ce secteur a absorbé 27,7 mrd fr., ce qui représente par rapport à l'année précédente une croissance des dépenses de 4,2 %. La progression enregistrée entre 1999 et 2004 dépasse aussi bien l'objectif fixé par le Concept des dépenses à 2,6 % par an que l'évolution attendue de 4,5 % par an. Une telle évolution mérite un carton rouge.

Les principaux postes de ce secteur de tâches présentent une évolution qui dépasse l'objectif fixé. Les accroissements de dépenses les plus marqués de la période 1999-2004 concernent surtout les hautes écoles, avec 13,8 % par an, ce qui s'explique notamment par le fort développement des hautes écoles spécialisées. En outre, la recherche fondamentale a été beaucoup mieux dotée. Les dépenses consacrées aux écoles primaires ont elles aussi augmenté (de 3,3 % par année). Dans ce domaine, les projets coûteux ont été notamment ceux portant sur la deuxième langue étrangère à l'école primaire, sur l'intégration des élèves de langue étrangère, sur l'informatique et sur le travail d'équipe. La formation professionnelle a absorbé 3,1 % de fonds publics supplémentaires par an.

L'engagement des pouvoirs publics augmente avec l'application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

L'évolution actuelle des dépenses dans le secteur de la formation n'étant pas en phase avec l'objectif défini, les lignes directrices des réformes énoncées dans le Concept des dépenses doivent encore être prises en considération.

### Lignes directrices des réformes : davantage de priorités, de concurrence, gestion efficace

Un accroissement des dépenses d'investissement relève le niveau de la formation, ce qui permet de réaliser davantage d'innovations et d'accroître la croissance économique. Il faut soutenir les réformes planifiées et parfois déjà en cours visant à renforcer le système éducatif suisse. Il est indispensable d'accorder une importance plus haute à la formation, car la Suisse aura toujours besoin à l'avenir d'un système éducatif

public fort qui garantisse l'égalité des chances pour tous et permette à notre pays de tenir son rang dans la concurrence internationale. Ces objectifs ne devraient pas être atteints uniquement par une augmentation des dépenses, mais aussi surtout par des réformes structurelles. Les ressources disponibles devraient être utilisées plus efficacement. Les cantons devraient collaborer plus étroitement.

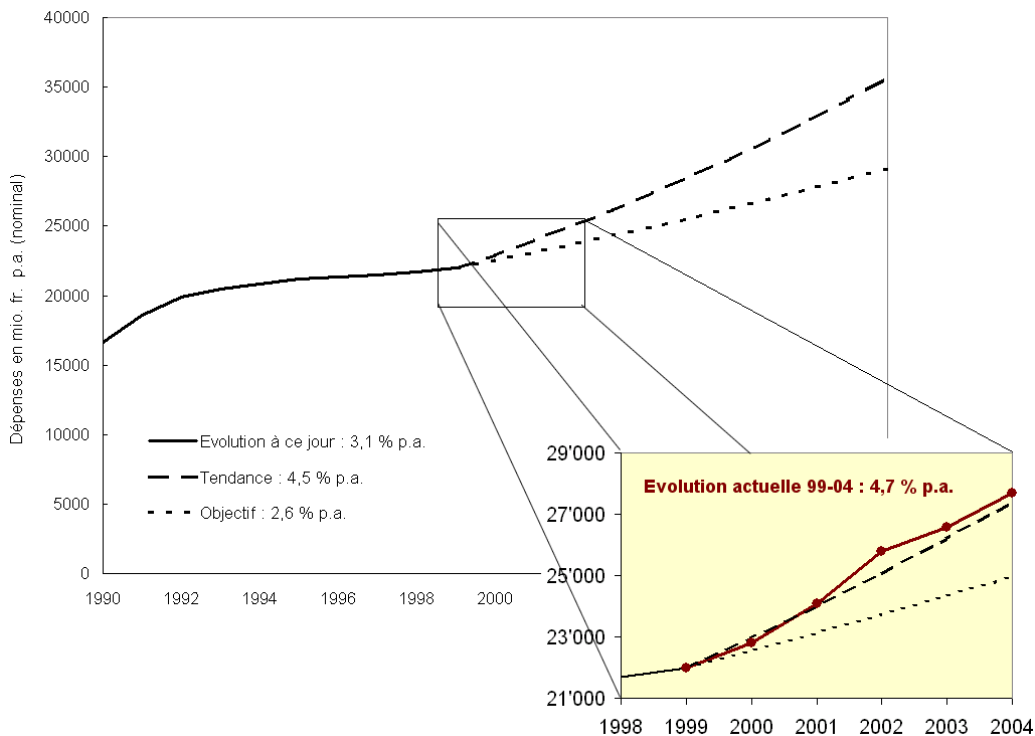
Les améliorations de qualité ne dépendent pas que des ressources financières injectées. Des facteurs institutionnels tels que l'autonomie des établissements scolaires, la possibilité des enseignants d'influer sur le parcours des écoliers, la concurrence des écoles privées, l'organisation du système de contrôle et le cadre familial des écoliers ont une influence décisive sur leurs prestations.

### Les différents niveaux de formation

**Écoles primaires :** le système actuel d'écoles primaires publiques est d'un niveau relativement élevé. La

### Dépenses pour la formation, 1990-2004

Évolution sur la base du Concept des dépenses



Source : DFF, Finances publiques en Suisse 2004 et economiesuisse, Concept des dépenses 2002



formation y revêtant le caractère d'un bien public, le scepticisme est de mise à l'égard des efforts de privatisation ou des bons de formation. Toutefois, la présence d'écoles privées complémentaires aux écoles publiques est souhaitable si l'on entend favoriser une concurrence au niveau de la qualité. Il y aurait lieu de renforcer la coordination des systèmes scolaires cantonaux. Les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation le permettent. Il faudrait aussi généraliser une scolarisation plus précoce, l'âge du début de la scolarité obligatoire étant élevé en Suisse en comparaison internationale. De nouvelles incitations dans le système institutionnel scolaire (autonomie scolaire, concurrence, exigences élevées en matière de prestations, mais prise en charge plus individualisée, etc.) devraient être introduites.

**Apprentissage et maturité professionnelle** : l'attrait de la double filière de formation doit être préservé, voire renforcé. Il faut qu'à la fin de la scolarité obligatoire, les jeunes se voient proposer la formation professionnelle comme une solution de rechange équivalente aux écoles formant à la maturité. La nouvelle loi sur la formation professionnelle réalise à cet égard de précieux progrès. L'introduction de la maturité professionnelle et la possibilité de se perfectionner dans les hautes écoles spécialisées, de même que l'instauration de passerelles vers les études universitaires, sont des éléments de réforme majeurs. Une uniformisation des règles au niveau fédéral accroît la transparence et la comparabilité. Le couple apprentissage et maturité professionnelle constitue une tâche conjointe des milieux économiques, des cantons et de la Confédération, dans laquelle les milieux économiques doivent continuer d'exercer une responsabilité prépondérante. Une collaboration plus soutenue entre écoles et entreprises (par exemple associations de formation) est nécessaire pour adapter en permanence les contenus de formation aux exigences professionnelles.

**Gymnases/collèges/lycées** : il faut saluer le raccourcissement du cursus gymnasial d'un semestre. Compte tenu de la forte proportion d'étudiants qui abandonnent leurs études à l'issue de la première année d'université, la fonction de sélection du gymnase doit être consolidée dans l'optique de l'entrée à l'université, notamment pour garantir l'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès aux hautes écoles spécialisées. Une sélection doit intervenir au

### **Que propose le Concept des dépenses pour ramener l'évolution des dépenses de formation à un rythme soutenable dans la durée ?**

Les cinq mesures principales :

- Exploitation du potentiel d'économies dans la construction et l'exploitation des infrastructures (par exemple utilisation des bâtiments, des salles de sport et des piscines à d'autres fins) en particulier entre communes voisines ;
- Fonction de sélection plus marquée des écoles préparant à la maturité ;
- Soutien apporté par la Confédération aux hautes écoles lié à des principes de financement uniformes (coûts standard) et à la répartition des tâches entre les hautes écoles dans les domaines particulièrement onéreux, selon les possibilités offertes par les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation ;
- Autonomie la plus large possible des hautes écoles dans le cadre des nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation. Ils accordent à la Confédération, à titre subsidiaire, la compétence de régler les niveaux d'études et le passage de l'un à l'autre, la formation continue universitaire ainsi que la reconnaissance des institutions et des diplômes ;
- Amélioration urgente de la coordination entre les programmes nationaux prioritaires de recherche et les centres de compétences des hautes écoles spécialisées. Il faut aussi améliorer rapidement l'adéquation entre les activités de recherche suisses et européennes.

stade de la maturité, afin d'éviter l'instauration d'exams d'admission au niveau universitaire. C'est la seule manière de préserver le sens de la maturité.

**Hautes écoles** : le renforcement du réseau des hautes écoles sera un atout essentiel de la Suisse en tant que lieu de recherche et place économique au XXI<sup>e</sup> siècle. Les réformes nécessaires impliquent non seulement un engagement accru de l'État par rapport aux autres groupes de tâches, mais avant tout une amélioration de l'efficacité dans le domaine des sciences. L'arrêté fédéral sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007 (arrêté FRT) porte sur une meilleure répartition des tâches et collaboration ainsi que sur la garantie de la qualité dans l'apprentissage et dans la recherche. Les universités suisses

peuvent devenir de plus en plus des centres d'excellence internationaux en se spécialisant et par le désengorgement que permet la mise en place des hautes écoles spécialisées. Les nouveaux articles constitutionnels créent les conditions de la mise en œuvre de ces postulats à long terme. Dans ce cadre, les hautes écoles doivent tendre à accroître le plus possible leur autonomie dans les secteurs financier, du personnel et de la recherche. La collaboration entre hautes écoles sur le plan international joue un rôle de plus en plus important, de même que la collaboration entre hautes écoles et entreprises au niveau de la recherche.

L'introduction du système de bachelor/master devrait non seulement faciliter la mobilité nationale et internationale, mais aussi renforcer la perméabilité au monde du travail tout en écourtant la durée des études. Pour inciter les jeunes à terminer rapidement leurs études, pour mettre des ressources supplémentaires à la disposition des institutions – notamment dans le but d'améliorer les conditions de prise en charge - et pour accroître la concurrence entre les universités par le biais de la demande, il conviendrait d'augmenter les taxes d'étude. En outre, il y a lieu de consolider le système des prêts préférentiels si l'on souhaite favoriser l'égalité des chances. Cependant, une augmentation des taxes d'étude ne devrait pas servir de prétexte à l'État pour réduire son financement.

**Recherche** : les fonds publics doivent aller en priorité à la recherche fondamentale à long terme. C'est elle qui non seulement produit les effets externes les plus marqués, mais aussi qui est la plus vulnérable politiquement, car en règle générale, la politique préfère le présent à l'avenir. Il est essentiel pour la Suisse que la créativité et la diversité dans la recherche libre servent de fondement à une création de valeur économique. La recherche appliquée ou la recherche à court terme doit être menée en priorité dans les entreprises privées. Avec l'agence pour la promotion de l'innovation (CTI), la Suisse dispose d'un instrument qui a fait ses preuves pour conjuguer le potentiel d'innovation propre aux entreprises et les compétences scientifiques et techniques des hautes écoles. Il s'agit de le renforcer. A cet égard, il convient aussi de tenir compte du fait que le 7<sup>ème</sup> programme-cadre européen de recherche et de développement, dont le budget a été fortement augmenté, contient une composante significative dans le domaine de la recher-

che appliquée. Il existe entre ces deux instruments de promotion d'importantes interfaces à exploiter en complément l'une de l'autre. La division internationale du travail prévaut aussi dans la production du savoir. C'est pourquoi la Suisse ne peut pas chercher à briller dans toutes les disciplines, elle doit mettre l'accent sur certains domaines prioritaires. Le réseau global des universités revêt à cet égard une importance croissante .

## Commentaire

Les nouveaux articles constitutionnels sur la formation approuvés en votation populaire le 21 mai 2006 mettent en œuvre d'importants postulats du Concept des dépenses. Dans le cadre d'une obligation clairement définie de coordination et de coopération entre la Confédération et les cantons, il s'agit de créer, à partir d'une mosaïque de systèmes cantonaux de formation et de secteurs

partiels réglementés par la Confédération, un espace éducatif homogène, l'espace suisse de formation. Si les cantons ne parviennent pas à se mettre d'accord pour

harmoniser les éléments fondamentaux de la scolarité, la Confédération a le pouvoir d'agir. En outre, les subventions fédérales versées aux hautes écoles peuvent être liées à des exigences d'efficacité, tels des principes de financement uniformes et une répartition des tâches entre les hautes écoles dans les domaines particulièrement onéreux. La promotion de la recherche dépendra de la capacité des instituts de recherche à coordonner leurs forces pour assurer la qualité des travaux. Il faut souhaiter que les nouveaux articles constitutionnels contribueront à alléger la structure complexe de notre système de formation et de recherche, qui englobe une multitude d'organes, de commissions et de conseils.

Relevons toutefois que les nouvelles dispositions constitutionnelles n'ont aucune influence directe sur la qualité du système de formation. Celle-ci est déterminée surtout par la qualité du corps enseignant, par la stimulation des performances et par l'organisation des écoles.

Cela démontre que les performances du système de formation et de recherche ne dépendent pas uniquement des moyens qui y sont consacrés, mais aussi du choix des priorités, de structures efficaces et de mécanismes de décision qui fonctionnent. A cet égard les événements récents au sein de l'EPFZ ne constituent pas un chapitre très honorable de l'histoire de cette institution.

---

**Les performances du système de formation et de recherche ne dépendent pas uniquement des moyens qui y sont consacrés, mais aussi du choix des priorités, de structures efficaces et de mécanismes de décision qui fonctionnent.**

---

La décision du Conseil fédéral de relever le taux de croissance annuelle de la formation et de la recherche à 6 % devrait, si elle s'articule avec des choix judicieux en matière de priorités et de structures,

suffire à assurer demain également la place de la Suisse parmi les sociétés du savoir.

Les conditions-cadre de l'économie jouent, elles aussi, un rôle décisif pour stimuler l'innovation. Il s'agit donc d'éviter que la fiscalité ne vienne entraver la mise à disposition de capital-risque indispensable à la création d'entreprises et au financement de l'innovation. Par ailleurs, il faut imposer le moins possible de bureaucratie aux entreprises.

ER

---

**Pour toutes questions :**  
 pascal.gentinetta@economiesuisse.ch  
 rudolf.walser@economiesuisse.ch